



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 19h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2024

**PRESENTS** : MM SIMONNEAU Richard, DUWOYE Pierre-Yves, ROBIN Chantal, GEROUARD Christophe, LEMOINE Christine, ANTOINE Frédéric, WAFLART André, RONJON Denise, D'ALMEIDA Christine, BARBE Laurent, DUSSOUBS Jean-Luc, MONTOYA Anthony, DEMAY Hélène, DARFEUILLES Bernard.

**ABSENTS EXCUSES** : NADYMUS Nathalie, AUGRIS Isabelle, LATHIERE Amandine, SALAGNAT Anthony.

Madame NADYMUS Nathalie donne procuration à Madame ROBIN Chantal

Madame AUGRIS Isabelle donne procuration à Madame LEMOINE Christine

Madame LATHIERE Amandine donne procuration à Monsieur BARBE Laurent

Monsieur SALAGNAT Anthony donne procuration à Monsieur DARFEUILLES Bernard

**ABSENT** : ASTIER Annie

***Secrétaire de séance : Chantal ROBIN***

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée, après étude, décide d'ajourner le point n°06 concernant le remplacement de la vitrine « rayée » du salon de coiffure dans l'attente des propositions du projet de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment.

En accord avec l'Assemblée, Monsieur le Maire propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour, la validation du devis de nettoyage des parcelles référencées F606, 820, 822, 823,824

et 826 situées « Chez Pommier » et l'achat d'un tracteur en remplacement du tracteur Agrotron que possède la commune.

## **1 – DELIBERATIONS**

### **01 – Achat camion 3t 500 avec benne basculante**

Monsieur le Conseiller, en accord avec Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée le descriptif du camion avec benne basculante indispensable aux services techniques de la commune.

Un devis du garage Ford a été réceptionné, pour un véhicule de marque Ford transit d'occasion de 2019 avec un kilométrage de 47 785 km d'une puissance fiscale de 5 CV. Le coût de ce véhicule est de 25 218.76 € ttc.

Le camion poids lourd que possède actuellement la commune sera mis en vente prochainement et sera vendu au plus offrant.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-**Accepte** le devis d'achat d'un camion Ford tel que décrit ci-dessus pour un montant de 25 218.76 € ttc

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette acquisition

### **02-Délibération adoptant les durées d'amortissement du service assainissement – M49 abrégée**

Vu les articles R2221-77 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment l'article R2221-82,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 abrégée,

Monsieur le Maire rappelle que le service public d'assainissement est tenu est tenu d'amortir ses biens meubles autres que les collections et œuvres d'art, ses immeubles à l'exception des terrains non productifs de revenus et ses immobilisations incorporelles.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- il n'est pas fait application de la règle du prorata temporis
- les subventions d'équipement seront rapportées au résultat sur la durée d'amortissement du bien subventionné.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans.

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes pour les acquisitions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
Frais d'études ou d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans
Agencements et aménagements de terrains	15 ans
Stations d'épuration et postes (ouvrage de génie civil)	30 ans
Bâtiments durables	50 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques	20 ans
Autres constructions : bâtiments légers, abris...	15 ans
Réseaux d'assainissement et raccordement	50 ans
Pompes, postes de refoulement, appareils électromécaniques	15 ans
Appareils et outillages	10 ans

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **adopte** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus à compter des acquisitions 2024 ;
- **adopte** les règles suivantes :
  - la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises)
  - la méthode retenue est la méthode linéaire
  - il n'est pas fait application de la règle du prorata temporis
  - les subventions d'équipement seront rapportées au résultat sur la durée d'amortissement du bien subventionné.
- **charge** Monsieur le Maire de faire le nécessaire

### **03 – Remplacement chaudière à gaz appartement n°8 Cité Prévost**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de remplacer la chaudière à gaz de l'appartement n°8 situé à la Cité Prévost.

Deux entreprises ont établi des devis :

- Engie Home service : 4 858.00 € ttc
- Benjamin JOURDAN : 3 093.25 € ttc

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, (1 abstention)**

-**Accepte** le devis de l'entreprise Jourdan Benjamin pour l'achat d'une chaudière à gaz pour l'appartement n°8 situé à la Cité Prévost

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

**04 – Validation des devis pour la création de deux ossuaires dans les cimetières de Pouloueix et du centre bourg**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les demandes de subventions réalisées en décembre 2023 dans le cadre des CTD (Contrats Territoriaux Départementaux) et DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

La commune est aujourd'hui en possession des arrêtés de subvention accordant 20 % (CTD) et 50 % (DETR) sur le montant ht des travaux.

L'entreprise Coulaudon a présenté deux devis de 5 620.40 € ht pour chaque ossuaire.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-**Accepte** les devis de l'entreprise Coulaudon pour la réalisation des deux ossuaires, soit 5 620.40 euros ht X 2

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

**05 – Validation des devis pour l'installation de deux toilettes préfabriquées (Rue René Lathière et rue Jean Giraudoux- Espace camping-car)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les demandes de subventions réalisées en décembre 2023 dans le cadre des CTD (Contrats Territoriaux Départementaux) et DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

La commune est aujourd'hui en possession des arrêtés de subventions accordant 20 % (CTD) et 30 % (DETR) sur le montant ht des travaux.

Deux entreprises ont répondu :

**MPS Toilettes Automatiques** : (cabine préfabriquée monobloc)

format plus au carré : dimension 2285 x 3030 : 40 100.00 € ht

format rectangulaire : dimensions 1930 x 3630 : 40 100.00 € ht

Pour chaque modèle, il y a des options : - réserve eau + 700.00 € ht/toilettes

- surpresseur + 550.00 € ht/toilettes

- porte peinte + 500.00 € ht/porte

(*nb* : les dossiers de demande de subventions ont été réalisés avec les 3 options comprises)

**SANISPHERE** :

Cabane mono pente bardage sapin : 39 539.00 € ht

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Accepte** les devis de l'entreprise MPS Toilettes Automatiques pour l'installation de deux toilettes préfabriquées pour un montant total de 83 700.00 € ht
- **Précise** que le choix du format ainsi que la couleur de la porte seront validés après visite sur place.
- Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

## **06– Tarifs droits de raccordement électrique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018-041 du 03 avril 2018 fixant les droits de place des forains et précise qu'il y a lieu de rajouter les frais de droits de raccordements électriques ponctuels.

Chaque année, la commune validera un devis de frais de raccordement auprès du fournisseur d'électricité. Ce montant, remboursé intégralement par les forains, sera répercuté et réparti en fonction du nombre de caravanes présents sur site.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, (contre : 1)**

- **autorise** Monsieur le Maire à valider chaque année auprès du fournisseur d'électricité un devis de raccordement électrique
- **autorise** Monsieur le Maire à répercuter et à répartir ce dit montant aux forains en fonction du nombre de caravanes présentes

## **07– Validation du devis de nettoyage de parcelles de terrain**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique des parcelles (terrains et bâtiments en ruine) référencées F606, 820, 822, 823,824 et 826 situées « Chez Pommier » portant la décision de la municipalité à faire l'acquisition de celle-ci.

Monsieur le Maire confirme qu'il vient de signer l'acte d'achat de l'ensemble et que les travaux de nettoyage des parcelles peuvent débuter.

Trois entreprises ont été sollicitées :

- Sarl Paillot : 8 350.00 € ht
- Sardin et fils : 7 000.00 € ht
- Cmctp : 7 711.61 € ht

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **accepte** le devis de l'entreprise Sardin et fils pour un montant de 7 000.00 € ht pour la réalisation du nettoyage de la parcelle avec évacuation des déchets
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

## **08 – Achat tracteur :**

Monsieur le Conseiller, en accord avec Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que le tracteur Agrotron n'est plus en état de fonctionnement et qu'il est indispensable de le remplacer rapidement.

Un devis du garage Doussat Matelin pour un tracteur de marque John Deere, de 2015, 100 cv avec un nombre d'heures de fonctionnement de 5400 a été réceptionné.

Le coût de celui-ci est de 38 000.00 € ttc exo de TVA.

Le tracteur Agrotron que possède actuellement la commune sera mis en vente prochainement et sera vendu au plus offrant.

## **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-**Accepte** le devis d'achat d'un tracteur de marque John Deere pour un montant de 38 000.00 € ttc

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette acquisition.

## **2 – RAPPORT DU MAIRE**

- ✚ La validation d'achat de 3 blocs béton au prix de 285.00 € ht à l'Entreprise Thomas
- ✚ La validation d'achat de 30 blocs béton au prix de 2850.00 € ht à l'Entreprise Thomas
- ✚ La validation d'un devis à Paredes pour un montant de 152.70 € ht pour la fourniture de produits d'entretien
- ✚ La validation d'un devis à Fabregue pour l'achat d'étiquettes dorure titrage pour les registres d'Etat Civil pour un montant de 432.00 € ht
- ✚ La validation d'un devis à Fabregue pour l'achat de chemises mariage + livret pour l'Etat Civil pour un montant de 70.33 € ht
- ✚ La validation d'un devis à Paredes pour un montant de 289.90 € ht pour la fourniture de sacs poubelles
- ✚ La validation d'achat de 100 stylos estampillés « commune d'Oradour sur Vayres » au prix de 174.00 € ht à l'Entreprise Pen
- ✚ La validation pour la réalisation d'un diagnostic amiante à l'école au prix de 700.00 € ht à l'Entreprise Cabex
- ✚ La validation d'un devis à Paredes pour un montant de 1 167.73 € ht pour la fourniture de produits d'entretien
- ✚ La validation d'un devis à Paillot pour un montant de 2 932.00 € ht pour la création d'un réseau des eaux usées pour le stationnement des forains
- ✚ La validation d'un devis à Egds pour la fourniture et pose d'une armoire électrique pour le défibrillateur pour un montant de 848.13 € ht
- ✚ La validation d'un devis aux Carrières de Champagnac pour un montant de 443.40 € ht pour la fourniture de GNT 0/31.5
- ✚ La validation d'un devis à Sano et Pharm pour un montant de 12.90 € ht pour la fourniture d'un kit pour le défibrillateur
- ✚ La validation d'un devis à Monteil Pro pour un montant de 102.750 € ht pour la fourniture de 4 casques anti-bruit
- ✚ La validation d'un devis à ATR Limousin pour un montant de 4 549.00 € ht pour la fourniture d'un lave-vaisselle à capot
- ✚ La validation d'un devis à Benjamin JOURDAN pour un montant de 815.13 € ht pour la fourniture et pose d'un chauffe-eau appartement Les Chapelles

## **3 - QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été abordée

**Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.**